

Gikongoro, le 27 juin 1984.

S/1. Bernard : Répondre positivement
akira ubanyije gusuzuma niza ko
impushyamba yagiyeye abona yagivanywe
mu muryi n'umwe .

REÇUE LE	27/6/84
INDICATEUR	2864
CLASSEMENT	040101
A TRAITER PAR	

Monsieur le Préfet de
Préfecture Gikongoro .

29-6-84

à retrancher 6 jours de permission
29-6-84

Monsieur le Préfet ,

J'ai l'honneur de bien vous demander
mon congé annuel pour l'exercice 1983 et celui de
mariage .

Je voudrais le prendre à partir du 02
juillet 1984 au 27 juillet 1984 pour commencer
immédiatement à la fin de ce congé annuel du
28 juillet au 02 août 1984 les quatre jours de
congé circonstanciel pour le mariage .

Ainsi tout en espérant une suite
favorable que vous réserverez à la présente,
veuillez agréer Monsieur le Préfet de Préfecture
l'expression de mes sentiments très respectueux .

GATAZIRE JAPHET

~~Gatazire Japhet~~

30 jours
- 6 " "

24 " + 4 jours ouvrables = 28 jours .

Gikongoro, le

N° 642/04.01.01

Objet:
Congé annuel
exercice 1983

Monsieur GATAZIRE Japhet
Agent de Préfecture
GIKONGORO

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre datée du 27 juin 1984 par laquelle vous sollicitez votre congé statutaire pour l'exercice 1983 et celui de mariage (4 jours ouvrables);

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ce repos vous est accordé. Vous en jouirez de la façon suivante -

- congé annuel retranché de 6 jours de permission déjà bénéficiés, du 4 au 27 juillet 1984 inclusivement;
- congé de mariage, du 28 juillet au 1 août 1984 inclusivement.

Vous reprendrez donc votre service en date du 02 août 1984 à 7 heures du matin.

Pour le Préfet de Préfecture
Le Sous-Préfet A. SIMBALIKURE

